

Tandem Mauricie

Un pas de recul pour le déménagement de l'organisme

Le 19 novembre 2024 – À la lumière des considérations soulevées lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 octobre, le conseil municipal a pris la décision d'interrompre le processus de modification réglementaire qui aurait permis à l'organisme Tandem Mauricie de déménager ses opérations dans le bâtiment situé au 1513 rue Laviolette.

Après une analyse approfondie des enjeux et des appréhensions exprimées par la population, le conseil a choisi de refuser la modification réglementaire initialement envisagée. Cette décision implique que les usages actuels du bâtiment demeureront inchangés. Conséquemment, l'organisme ne pourra pas y installer ses services.

Des efforts conjoints pour trouver une solution viable

La Ville de Trois-Rivières réitère son engagement à soutenir l'organisme et sa mission essentielle pour la communauté. Conjointement avec le CIUSSS MCQ, elle continuera à travailler avec Tandem Mauricie afin de trouver des solutions alternatives répondant mieux aux enjeux de cohabitation sociale.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net